



# MAIRIE DE BOURDEILLES

Dordogne  
24310 BOURDEILLES

---

Tél. 05 53 03 73 13  
Fax. 05 53 54 56 27

## PROCES VERBAL Conseil Municipal du 10 avril 2012

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, REVIDAT F, DESPORT G, Mmes MAZIERES S, LEGER S, MM. AUGUSTIN M, DUSSUTOUR N., FAYE J-P, VERNEUIL J-L, BILLANT J., Mme DELCOURT S.

Etaient absents (excusés) : M. ANGELI B (Procuration à M. BILLANT J)

Etaient absents excusés : M. DEVAUX G, Mme DELCOURT S

Etaient absents : M. BURGIN S.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MAZIERES

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du Procès-verbal du 6 mars 2012
- ✓ Présentation et vote des budgets 2012 (assainissement – commune)
- ✓ Présentation et vote des trois taxes locales 2012
- ✓ Subventions diverses associations
- ✓ Délibération frais de gestion 2012
- ✓ Délibération facture investissement inférieure à 500€
- ✓ Fond de caisse régie camping-cars
- ✓ Aliénation chemin rural « Etourneau »
- ✓ Tarifs concessions
- ✓ Tarifs des droits de place camping-cars
- ✓ Convention de veille foncière SAFER
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour le choix du maître d'œuvre pour l'étude et le suivi de la réalisation d'un lotissement communal.

Accepté à l'unanimité des présents.

## Approbation du procès-verbal du 6 mars 2012.

S. DELCOURT demande la modification du § Limitation de vitesse du le point XI – Divers comme suit :

### Limitation vitesse :

Sian DELCOURT propose de déplacer le panneau de limitation 30 avant le pont de la route de Biras plutôt qu'après.

G. DESPORT : Comme demandé lors d'un précédent conseil municipal, le déplacement de la signalisation est prévu ainsi que la réalisation de peinture au sol.

Il est noté que finalement la position du panneau ne changera en rien le non-respect de la limitation de vitesse par les usagers de la route.

Le Conseil municipal à la majorité des présents approuve le procès-verbal.

Abstention : 3

## I Présentation et vote des Budgets 2012

### Vote du budget Assainissement 2012

Monsieur le Maire présente les propositions du budget 2012 pour le budget assainissement

Exploitation Recettes : 140 457.71 €

Investissement Recettes : 230 666.15 €

Exploitation Dépenses : 140 457.71 €

Investissement Dépenses : 230 666.15 €

Débat concernant le fonctionnement

Monsieur Billant demande à quoi correspond la ligne 6156.

Réponse : à la prestation du SMDE.

Monsieur Billant remarque qu'il ne s'agit pas réellement d'une maintenance.

Réponse : effectivement il s'agit plutôt d'une procédure administrative.

Monsieur Billant demande si les redevances baissent.

Réponse : elles augmentent en comparaison de 2011.

Débat concernant l'investissement

Monsieur Faye demande si les travaux de la rue du vieux moulin sont inclus dans ce budget.

Réponse : oui

Monsieur Billant demande si l'on a perdu la subvention du Conseil général

Réponse : il n'y a pas la subvention du Conseil régional et les 2 subventions n'ont pas été scindées.

Accepté à l'unanimité des présents

### Vote du budget principal 2012

Monsieur le Maire présente les propositions du budget 2012 pour le budget principal

Fonctionnement Recettes : 598 009 €

Investissement recettes : 979 704.80 €

Fonctionnement Dépenses : 598 009 €

Investissement Dépenses : 979 704.80 €

Débat concernant le fonctionnement

Monsieur Billant demande à quoi correspond la ligne 6228

Réponse : à la participation communale à la fête occitane prévue en juin. Il s'agit d'une facture de l'Agence culturelle départementale.

Monsieur Billant demande quelles sont les dépenses incluses dans la ligne «fêtes et cérémonies».

Réponse : le feu d'artifice et divers pots.

Monsieur Billant demande pourquoi de telles variations à la ligne 70848.

Réponse : un agent administratif a été en arrêt à plusieurs reprises.

Débat concernant l'investissement

Monsieur Dussutour demande sur quelle ligne se trouvent les subventions aux communes

Réponse : en 6574

Monsieur Billant constate qu'il y a moins de subvention sur le site majeur.

Réponse : on a perdu du FEDER car les subventions représentées plus de 80 % du projet.

Accepté à la majorité des présents

Contre : 1

Abstention : 1

## **II Présentation et vote des quatre taxes locales 2012**

Monsieur le Maire propose de pérenniser les taux existants soit :

- Taxe d'habitation : 13.59 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.13 %
- Taxe foncière (non bâti) : 75.50%
- CFE : 18.91 %

Monsieur Billant constate que la taxe du non bâti augmente. Il demande qu'une simulation soit faite pour le budget 2013.

Il est précisé que, l'année dernière, les impôts ont expressément demandé de ne pas toucher aux taxes.

Accepté à la majorité des présents.

Abstention : 2

## **III Subventions 2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le montant des subventions à diverses associations comme suit:

- Comité des fêtes	500 €
- Les Griffons	1 300 €
- Les amis Bourdeillais	500 €
- UPMRAC	160 €
- FNACA	120 €
- Le roseau Bourdeillais	500 €
- Croix rouge	80 €
- Tennis	500 €
- Pampaligossa	500 €
- Tri-cycle	500 €
- Bourdeilles et ses amis	500 €
- Coopérative scolaire	498 €

- CLAS	760 €
- Réserve	340 €

Accepté à l'unanimité.

#### **IV Frais de gestion SVS**

Le conseil municipal demande à l'unanimité le remboursement des frais de bureau au syndicat intercommunal qui utilisent les fournitures de la commune :

- SVS "Les 3 communes" 150 euros.

Accepté à l'unanimité.

#### **V Facture investissement inférieur à 500 €**

Il est décidé que certains achats, considérant que ceux-ci sont un investissement durable, dont le coût est inférieur à 500 €, pour des meubles ou immeubles ne figurant pas dans la liste puissent être imputés en investissement au budget 2012.

Accepté à l'unanimité.

#### **VI fond de caisse régie camping-cars**

Monsieur le Maire demande à ce qu'un fond de caisse soit remis au régisseur pour la régie de camping-cars « Droit de place ». et propose d'en fixer le montant. Ce montant du droit de place réclamer à l'usager s'élève à 3 euros. Il appartient au conseil municipal d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le fond de caisse pour la régie camping car est fixé à 15 euros et conserve le droit de place à 3 euros par 24 heures.

Il est prévu que les employés communaux gèrent cette redevance en semaine et des employés saisonniers pour les week-ends et les mois d'été. Concernant les week-ends, une rémunération journalière de 30 € est prévue. Pour ce qui est des mois estivaux, un SMIC sur 18h est envisagé.

Accepté à l'unanimité

#### **VII Aliénation chemin rural « Etourneau »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame KIMBERLEY souhaitant le chemin rural traversant leur cour. En échange, il est proposé un nouveau itinéraire contournant la propriété.

Monsieur Desport demande si les frais liés à cet échange sont à la charge du demandeur.

Réponse : oui

Accepté à la majorité des présents.

Contre : 1

Abstention : 1

## **VIII Tarifs concessions cimetièrre**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions fixés par délibération du 12 janvier 2006. Cette dernière prévoit la révision des tarifs chaque année suivant l'indice du coût de la construction du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente. Hors cette augmentation n'a jamais été appliquée. Monsieur le Maire propose de réévaluer les prix fonction de cet indice, ce qui fixe les tarifs comme suit :

Tombe de 3 et 5 m<sup>2</sup> :

- concession trentenaire : 16,50 €
- concession cinquantenaire : 20.50 €

Columbarium :

- case 15 ans : 170 euros
- case 30 ans : 255 euros

Caveau communal :

1 mois location : gratuit

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mois : 46 € par mois

Accepté à l'unanimité des présents.

## **IX Convention de veille foncière / SAFER**

La SAFER propose une convention de veille foncière. Celle-ci prévoit l'information systématique de la commune de toute aliénation de terrains sis sur le territoire communal dans les 5 jours suivant la demande d'un notaire.

La collectivité disposera alors de 20 jours pour exercer son droit de préemption (s'il existe), avec le concours technique de la SAFER. Si la collectivité ne possède pas de droit de préemption, elle peut demander à la SAFER de mettre en œuvre son propre droit de préemption.

Le coût de ce service est fixé à 20 euros HT par notification transmise par mail. Pour information, pour l'année 2011, 14 notifications sont recensées soit un coût annuel de 240 € HT.

Le conseil municipal conçoit que ce type de convention est nécessaire au contrôle du bon développement rural mais considère que cette mission correspond aux compétences de la communauté des communes. Il demande à Monsieur le Maire de prendre plus de renseignements sur cette proposition et de se rapprocher des services de la communauté des communes.

## **X Choix du maître d'œuvre en vue de l'aménagement du lotissement « Les Rochers »**

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du lotissement « Les Rochers ». Trois cabinets ont répondu à notre cahier des charges. Les auditions de chacun ont eu lieu en présence de la commission lotissement, des services du CAUE et de l'architecte des bâtiments de France :

- |               |        |
|---------------|--------|
| - Ent. BERCAT | 5.13 % |
| - CREHAM      | 6.50 % |
| -A2I          | 4.85 % |

Après avoir entendu les avis des membres de la commission, le conseil municipal, à la majorité, retient l'entreprise BERCAT pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du lotissement « les rochers ».

Accepté à la majorité des présents.

Abstention : 4

## **XI Divers**

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.30

Ont signé les membres présents :